



Accueil de loisirs 3-16 ans Commune de Lécousse

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

I – PRESENTATION

- a- Les locaux
- b- L'équipe et ses fonctions

II – OBJECTIFS

- a- Le projet éducatif
- b- Les objectifs pédagogiques
- c- Le projet d'activité

III – ORGANISATION

- a- La journée type
- b- L'alimentation
- c- La sécurité
- d- L'hygiène
- e- Le handicap

IV – EVALUATION

I – PRESENTATION

a- Présentation

L'accueil de loisirs est un service communal proposé aux familles Lécoussoise ou aux familles ayant des enfants scolarisés à Lécousse.

Cet accueil est ouvert pendant les vacances scolaires et les mercredis. Il peut être exceptionnellement fermé lors de certaines périodes.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants en journée complète (avec ou sans repas) ou en demi-journées (avec ou sans repas).

Il accueille des enfants de 3 à 12 ans à l'année. Lors de la période estivale, un accueil jeune (Service d'Animation Communal ADOS) est proposé aux jeunes de 12 à 16 ans.

b- Les locaux

Le Pôle Enfance : 1, rue de l'Euclie à Lécousse, accueille les enfants de **3 à 12 ans**, de **7h30 à 18h45**.

Lors de certaines périodes, ces horaires peuvent être exceptionnellement modifiés pour des raisons d'organisation.



La **salle Emeraude : 4 rue Pierre de Coubertin**, accueille les jeunes de 10 à 16 ans (uniquement l'été). Les jeunes de 10 à 12 ans présents le matin au Pôle Enfance intègrent le groupe des 10-16 ans les après-midis. Les horaires d'accueil sont : **13h30-17h30**.



c- Encadrement

L'ALSH respecte les taux d'encadrement et les qualifications imposés par les services de la DDCSPP :
Au moins 50% d'animateurs qualifiés, au plus 50% d'animateurs en cours de formation, et au plus 20% d'animateurs non-diplômés.

1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans

Le directeur ou directrice, sauf cas exceptionnel, n'est pas inclus dans ces taux d'encadrement.

Si une baignade est proposée (piscine, mer ou plan d'eau), les taux d'encadrement sont les suivants :

- 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau (pour les moins de 6 ans)

- 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau (pour les plus de 6 ans)

La présence d'un surveillant de baignade est nécessaire. Si le site n'est pas surveillé, ce surveillant devra faire partie de l'équipe d'animation.

II – OBJECTIFS

a- Le projet éducatif

Ce projet s'inscrit dans la continuité des précédents projets éducatifs voulus par les conseils municipaux au travers des commissions Enfance-Jeunesse et des directions du centre de loisirs.

Il prendra désormais une dimension plus large, du fait de la nouvelle offre éducative imposée par l'introduction des changements de rythmes scolaires, par le biais des activités périscolaires.

Cette réflexion s'inscrira dans le Projet EDucatif Territorial destiné à englober tous les temps d'accueil de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Les accueils périscolaires et accueils extrascolaires (ALSH 3-12 ans, Accueils Jeunes 10-16 ans) sont des acteurs éducatifs qui inscrivent leurs actions dans un champ éducatif, incluant les associations locales, les parents et les enseignants. A ce titre, l'information et l'accueil des familles, leur participation à la vie des différents accueils, le partenariat avec les associations constituent des axes privilégiés d'intervention.

Les finalités éducatives définies par la commune ont pour but de :

- Contribuer à **l'épanouissement physique et psychologique** des enfants, ainsi qu'à leur **réussite scolaire**.
- Permettre l'apprentissage de **la vie en collectivité, de la citoyenneté, de la solidarité et du partage**, afin de préparer les enfants à l'entrée dans la vie d'adulte et de citoyen.
- Favoriser le **respect des spécificités et des différences** de chaque individu.
- Favoriser **l'accès à tous** aux pratiques sportives, culturelles, artistiques et environnementales.
- Valoriser **le tissu local et associatif** de la commune et des environs

Les accueils périscolaires et extrascolaires de la commune se veulent être des accueils de qualité, à travers leur fonctionnement, leurs projets d'animation, leurs locaux adaptés et sécurisés, ainsi que la pédagogie proposée par l'équipe d'animation.

Les objectifs pédagogiques définis par l'équipe d'animation permettront de retranscrire ce projet éducatif dans un cadre de bien-être et d'épanouissement propre aux accueils collectifs de mineurs.

La commission Enfance, Jeunesse, Education

b- Les objectifs pédagogiques

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS MIS EN PLACE
Favoriser le vivre-ensemble	Faire découvrir aux jeunes les plaisirs de la vie en collectivité, mais aussi ses limites et contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'animations coopératives - Présentation et discussion des règles de vie avec les enfants - Responsabilisation des enfants - Participation des enfants aux tâches collectives (rangement, débarrassage, ...)
	Créer du lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux collectifs - Evènements spéciaux en direction des familles (spectacles, gouters, ...) - Rencontres avec des enfants d'autres communes <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres intergénérationnelle - Mixité d'âge au sein des groupes - Mélange des groupes (gouters, animations temps d'accueil, temps libre, ...) - Organisation de mini-séjour
	Favoriser les échanges, l'écoute et l'entraide	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges enfants/enfants et enfants/adultes (petits groupes, ...) - Réunion d'enfant - Temps du repas (table de 6, animateurs mangent avec les enfants) - Grands jeux nécessitant une coopération entre les différentes équipes, au détriment de la compétition
	Favoriser la tolérance, le respect des spécificités et des différences.	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil d'enfants en situation de handicap - Projets d'animation en rapport avec ces thématiques - Visite de l'ADAAPT
	Développer le partage et la vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les jeunes dans l'organisation de l'ACM (planning des tâches quotidiennes) - Mettre en place des évènements permettant le partage
Permettre l'apprentissage de la citoyenneté	Favoriser la transmission de valeurs citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux lois et aux normes de la société au travers la vie quotidienne, les sorties, les animations - Participation à la vie de la cité (animations, ...)
	Eduquer les jeunes au respect de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'eau, de l'énergie - Utilisation des transports en commun <ul style="list-style-type: none"> - Tri des déchets - Sorties en vélos ou à pied - Jeux sur l'écologie
	Permettre à l'enfant de se positionner et de faire des choix	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer du choix d'activité - Permettre aux jeunes d'effectuer des choix dans l'organisation des accueils collectif - Permettre aux jeunes de proposer et mettre en place des projets
Valoriser le tissu local et associatif de la commune et des environs	Favoriser la découverte de l'environnement local	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de pistes dans la commune ou les alentours - Sorties vélos, pédestre ou en bus pour découvrir l'environnement local - Contact avec les acteurs locaux (médiathèque de la commune, ludothèque de Fougères, associations, ...)

Favoriser le bien-être de chaque enfant	Respecter le rythme de chacun	<ul style="list-style-type: none"> -Prise en compte de la courbe de vie journalière en fonction de l'âge des enfants <ul style="list-style-type: none"> - Accueil échelonné - Alternance de temps calme, libre, d'animation <ul style="list-style-type: none"> - Droit au repos -Programme d'activités alternant activités calmes et activités sportives
	Assurer la sécurité physique et affective des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de sécurité et de vie - Aménagement sécurisé des locaux - Exercice de mise en sécurité -Intérêt constant de l'équipe au ressenti et suggestions des mineurs
	Favoriser la construction de repères	<ul style="list-style-type: none"> - Repères visuels dans les locaux (affichages, ...) - animateurs référents par tranches d'âges <ul style="list-style-type: none"> - Journée type - Règles de vie
	Contribuer au développement physique et intellectuel et l'estime de soi de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Activités adaptées aux capacités des enfants - Activités éveillant la curiosité de l'enfant et son envie d'apprendre -Activités permettant la réussite de l'enfant - Encourager les enfants dans leurs projets, leurs réalisations - Favoriser l'autonomie des enfants dans les projets d'animation et lors des temps libre
	Encourager la participation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> -Groupes de parole/Suggestions des enfants <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes à idées - Droit de ne pas participer aux activités - Ne pas imposer la participation aux tâches quotidiennes ou aux animations
	Permettre aux enfants de s'intégrer et de trouver une place dans un groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de présentation/ de cohésion de groupe - Attention particulière envers les nouveaux arrivants (visite des locaux, enfant tuteur, ...) -Jeux de connaissance <ul style="list-style-type: none"> - Jeux coopératifs - Groupe de parole

c- Le projet d'activité

Un projet d'activité doit s'inscrire dans le cadre donné par le projet éducatif et le projet pédagogique. Il sera propre à chaque période (vacances, mercredis) et reflétera les intentions éducatives de l'équipe. Il sera défini par l'équipe d'animation, lors de réunions de préparation.

Ces temps seront l'occasion pour les animateurs de planifier les activités qui seront proposées au sein de l'ALSH, les sorties, les temps forts, ... Chacun devra faire preuve d'investissement et d'imagination, afin d'établir un projet attrayant pour les jeunes.



Le souhait de l'équipe d'animation est de proposer, pour chaque groupe (3-5 ans, 6-9 ans et 10-16 ans) un thème par semaine ou par quinzaine. Ce procédé permet d'avoir un fil conducteur qui oriente les activités et motive les jeunes à participer, et à s'investir dans la vie du centre.

Le projet d'animation se veut global sur la période définie et modulable. L'équipe se réserve le droit de le modifier pour diverses raisons (idées nouvelles émanant du groupe, météo, imprévus dans l'organisation, manque d'engouement de la part des jeunes, ...). Dans ce sens, l'équipe ne présente pas un programme ferme et définitif aux familles, en dehors des sorties, temps forts ou événements spéciaux qui sont planifiés.

Des sorties sont régulièrement organisées durant les vacances scolaires. Elles s'effectuent généralement en fin de semaine afin d'en permettre l'organisation les jours précédents. Pour des raisons de sécurité, en fonction du nombre d'animateurs, les jours de sorties, l'ALSH ne peut garantir de pouvoir accueillir les enfants ne souhaitant pas participer à la sortie.

Des mini-séjours sont organisés l'été, permettant de mettre l'accent sur la vie en collectivité et le partage.

III – ORGANISATION

a- La journée type

Pour favoriser le bien-être de l'enfant, les mineurs sont répartis en 2 groupes, lorsqu'il y a moins de 40 enfants présents : **3-5 ans et 6-12 ans**.

Lorsque les effectifs sont plus importants, l'équipe a opté pour la répartition des enfants en 3 groupes : **3-5 ans, 6-9 ans et 10-16 ans**.



La journée type tient compte des objectifs pédagogiques, des taux d'encadrement, des caractéristiques de chaque tranche d'âge, des locaux et du personnel.

3-12 ANS

Accueil échelonné de 7h30 à 9h : les enfants arrivent **accompagnés d'un adulte** qui signe la feuille d'émargement puis se dirige vers un animateur et lui confie la garde de l'enfant.
Des ateliers sont mis à disposition des enfants.

Temps de réveil de 9h à 9h30 : après rangement des activités d'accueil, l'animateur rassemble le groupe pour :

- faire le point sur les présences et en informer la direction
- présenter le déroulement de la journée et les activités qui seront proposées (sensibilisation sur les temps forts à venir)
- mise au point sur les règles de vie si besoin

Temps d'activités et temps libre de 9h30 à 12h : dans la mesure du possible, deux activités sont proposées aux enfants (activités manuelles/ culturelles/artistiques ou sportive/d'extérieur). Chacun peut choisir une activité, ou participer à l'une puis à l'autre.

Les activités doivent tenir compte du rythme de l'enfant et de ses capacités.

La découverte et la cohésion de groupe sont favorisées au détriment de la compétition. L'enfant peut disposer de temps libre après chacune d'elle et s'occuper à sa guise ou terminer son activité tranquillement.

Les enfants participent au rangement du matériel et des locaux.

Il est nécessaire de procéder à un retour au calme avant le repas, afin que celui-ci se déroule sereinement.

Temps du repas de 12h à 13h : il doit se dérouler dans le calme et permettre des échanges favorisés entre enfants et entre enfant et adulte. Pour cela, le nombre de personnes par table ne doit pas excéder 6 et l'adulte doit se placer au centre de la table.

Les enfants participent au dressage au débarrassage et au nettoyage des tables et les plus grands peuvent aider au service. Le repas est servi par le personnel de restauration et les animateurs qui se doivent d'être actifs.

Les adultes ne doivent pas forcer les enfants à manger mais les encourager. En cas d'opposition systématique de l'enfant, il conviendra d'en avertir sa famille.

Un retour au calme doit être effectué avant de rejoindre les salles d'activités.

Sieste/Temps calme à partir de 13h : après la lecture d'une histoire, les enfants dormant l'après-midi vont en salle de sieste et s'installent (les draps sont fournis, les couvertures et les oreillers sont apportés par les parents). Afin de respecter les besoins physiologiques des enfants, il ne sera pas effectué un réveil collectif. Si au-delà de 2h30 de sommeil l'enfant dort toujours, il sera amené progressivement à se réveiller (ouverture store et portes). Si son besoin de sommeil excède tous le jours 3h, il conviendra d'en avertir la famille

Les autres enfants effectuent un temps calme sous forme d'ateliers (lecture, dessin, jeux de société, activités manuelles, ...) dans les salles d'activités. Les activités nécessitant une dépense énergétique trop importante ne doivent pas être autorisées. Le temps calme dure au moins 45 minutes.

Temps d'activités et temps libre : ils interviennent à la suite du temps calme. Comme le matin, deux activités sont proposées. Les enfants ayant terminé la sieste peuvent rejoindre le groupe en activité.

Temps du goûter à partir de 16h (et avant 17h): le goûter est fourni par l'ALSH et les animateurs doivent en assurer le suivi sanitaire.
C'est un moment d'échange et de partage. Le groupe s'installe en extérieur quand la météo le permet. La participation de l'enfant est sollicitée (préparation, service, ramassage, nettoyage, ...)

Accueil échelonné du soir : des ateliers sont mis à disposition des enfants, en extérieur si le temps le permet.

Un animateur est chargé d'accueillir les parents et de veiller à l'émargement de ceux-ci. Seul sont autorisés à récupérer l'enfant, les parents et les personnes désignés par écrit (dossier d'inscription) par les parents, L'animateur s'assure de l'identité de la personne venant récupérer l'enfant. En cas d'incertitude, il peut demander une pièce d'identité à la personne venant chercher l'enfant. **En l'absence de certitude, l'enfant ne devra pas être remis.**

L'animateur fait un bilan de la journée de l'enfant à l'adulte responsable

10-16 ANS

Accueil échelonné de 7h30 à 9h : les enfants (10-12 ans) arrivent **accompagnés d'un adulte** qui signe la feuille d'émargement puis se dirige vers un animateur et lui confie la garde de l'enfant. Des ateliers sont mis à disposition des enfants.

Temps de réveil de 9h à 9h30 : après rangement des activités d'accueil, l'animateur rassemble le groupe pour :

- faire le point sur les présences et en informer la direction
- présenter le déroulement de la journée et les activités qui seront proposées (sensibilisation sur les temps forts à venir)
- mise au point sur les règles de vie si besoin

Temps d'activités et temps libre de 9h30 à 12h : dans la mesure du possible, deux activités sont proposées aux enfants (activités manuelles/ culturelles/artistiques ou sportive/d'extérieur). Chacun peut choisir une activité, ou participer à l'une puis à l'autre.

Les activités doivent tenir compte du rythme de l'enfant et de ses capacités.

La découverte et la cohésion de groupe sont favorisées au détriment de la compétition. L'enfant peut disposer de temps libre après chacune d'elle et s'occuper à sa guise ou terminer son activité tranquillement.

Les enfants participent au rangement du matériel et des locaux.

Il est nécessaire de procéder à un retour au calme avant le repas, afin que celui-ci se déroule sereinement.

Temps du repas de 12h à 13h : il doit se dérouler dans le calme et permettre des échanges favorisés entre enfants et entre enfant et adulte. Pour cela, le nombre de personnes par table ne doit pas excéder 6 et l'adulte doit se placer au centre de la table.

Les enfants participent au dressage au débarrassage et au nettoyage des tables et les plus grands peuvent aider au service. Le repas est servi par le personnel de restauration et les animateurs qui se doivent d'être actifs.

Les adultes ne doivent pas forcer les enfants à manger mais les encourager. En cas d'opposition systématique de l'enfant, il conviendra d'en avertir sa famille.

Un retour au calme doit être effectué avant de rejoindre les salles d'activités.

Pour 13h30, le groupe se rend à la salle Emeraude (uniquement durant les vacances d'été). Les 13-16 ans arrivent seuls ou accompagnés par un adulte qui signe la feuille d'émargement. Du matériel est mis à disposition pour que chacun trouve une occupation (livre, dessin, jeux de société...). Il est demandé à chaque enfant de s'occuper calmement.

Temps d'activités et temps libre : ils interviennent à la suite du temps calme. Comme le matin, deux activités sont proposées. Le jeune peut disposer de temps libre après chaque activité et s'occuper à sa guise. Les grands jeux sont principalement organisés l'après-midi.

Temps du goûter à partir de 16h30(et avant 17h15) : le goûter est fourni par l'ALSH et les animateurs doivent en assurer le suivi sanitaire.

C'est un moment d'échange et de partage. Le groupe s'installe en extérieur quand la météo le permet. La participation de l'enfant est sollicitée (préparation, service, ramassage, nettoyage, ...)

A 17h30 : les 13-16 ans repartent seuls ou accompagnés d'un adulte. Les 10-12 ans toujours présents rejoignent le Pôle Enfance pour l'accueil du soir. Des jeux et ateliers sont mis à disposition. L'animateur référent fait un bilan aux parents de la journée de l'enfant.

b- L'alimentation

Les repas sont commandés auprès de la société CONVIVIO, en liaison froide. Ils sont livrés le matin même avant 8h30, dans des barquettes sous vide, et déposés directement dans la chambre froide. La personne chargée de la restauration doit effectuer un relevé de température lorsqu'elle arrive du réfrigérateur et lorsqu'elle met les plats à réchauffer (la température ne doit pas dépasser 7°), puis un second avant de les servir (la température doit être supérieure à 63°).

Les menus sont élaborés par la société CONVIVIO. Ils respectent les normes et recommandations en termes de santé alimentaire (menus variés et équilibrés, grammage). Pour les allergies (lait, gluten, fruits à coques...), des menus spéciaux sont livrés dans des barquettes individuelles. Il est de la responsabilité du personnel de restauration et de l'équipe d'animation de veiller aux régimes alimentaires particuliers.

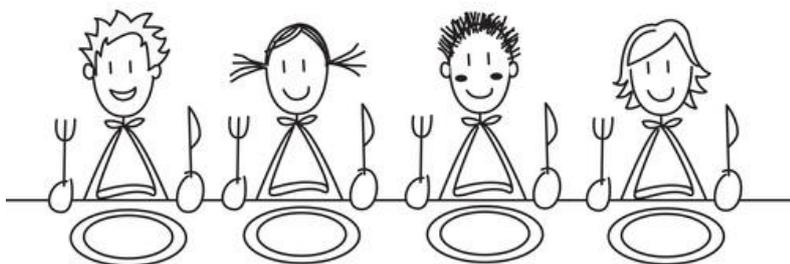
Le déjeuner a lieu à 12h. Il est demandé aux enfants de goûter à chaque plat, mais en aucun cas l'équipe ne force un jeune à manger.

Sur demande du directeur, des **pique-niques** peuvent être livrés à la place des repas classiques. Trois formules sont alors proposées :

- Repas froid : salades diverses en barquettes + fromage + chips + fruit
- Brut (préparation par les animateurs sur place) : tomate, charcuterie, chips, fromage, fruit
- Pain de mie : sandwichs, chips, fromage, fruit

Les pique-niques sont livrés le matin même ou la veille dans la chambre froide, et placés, avant le départ du groupe, par l'équipe d'animation dans des glacières avec pains de glace intégrés.

Les goûters sont fournis par l'ALSH. Ils sont variés afin de favoriser l'intérêt des enfants pour ce moment (biscuits, pain, chocolat, laitages, fruits...). Ils sont rangés dans un réfrigérateur et un placard accessibles uniquement par l'équipe d'animation. Un cahier est mis à disposition des animateurs afin de répertorier les numéros de lots de chaque produit consommé, par date.



c- La sécurité

La sécurité est un point primordial en ALSH. Elle est du devoir de chaque membre du personnel.

On peut la développer en deux catégories :

-la sécurité physique : chaque jeune doit pouvoir évoluer sans risque au sein de l'ALSH, et lors d'événements organisés par l'ALSH.

Ainsi, les locaux sont adaptés à l'accueil de mineurs. Ils répondent aux normes de sécurité. De plus, des aménagements sont effectués : protections anti-pince-doigts aux portes, stockage des produits d'entretien et d'hygiène dans un local interdit aux enfants.

Les capacités d'accueil des locaux sont : 23 enfants de 3 à 5 ans et 27 enfants de 6 à 11 ans au Pôle Enfance et 33 enfants de 10 à 16 ans l'été à la salle Emeraude.

Un *dossier sanitaire* est fourni lors de chaque inscription et est renouveler chaque année. Il contient les informations importantes sur l'enfant (allergies, vaccinations, précautions, autorisations, ...). Il revient à la direction de transmettre ces informations à l'équipe qui devra adapter les soins à apporter.

En cas de blessure, le bâtiment dispose d'une infirmerie avec un lit et le matériel de soin. Les animateurs peuvent isoler l'enfant pour le soigner si la blessure se produit dans les locaux de l'ALSH. Chaque soin apporté, au centre ou en sortie, doit être répertorié dans un registre de soin.

Sur demande des parents, et **avec une ordonnance valable**, la direction peut accepter d'administrer un médicament à un enfant. Cela demeure exceptionnel, et afin d'éviter tout incident, il est préférable que le traitement soit pris en dehors des heures de présence au sein de l'ALSH. L'adulte qui délivrera le médicament engagera sa responsabilité dans l'administration du traitement.



Lors de chaque sortie ou activité organisée en extérieur, les animateurs doivent être munis :

-le dossier de photocopies des fiches sanitaires

-un téléphone portable avec les numéros du directeur et de l'équipe

-de l'eau

-une fiche de sortie

-une trousse à pharmacie contenant : numéros d'urgence, pansements, désinfectant, compresses stériles, gants.

Les sorties respectent les taux d'encadrement imposés par la DDCSPP.

En cas d'accident, si l'équipe constate une blessure nécessitant des soins urgents, elle se réserve le droit de contacter les secours (pompiers, SAMU), puis d'en avvertir les parents. En cas d'hospitalisation, et si ceux-ci sont dans l'impossibilité de rejoindre leur enfant, la direction ou un animateur nommé responsable accompagnera l'enfant avec les secours.

- **la sécurité affective** : chaque jeune doit se sentir écouté et considéré par l'équipe d'animation.

Ainsi, lors de son arrivée, un membre de l'équipe d'animation l'accueille et lui permet d'installer ses affaires à l'endroit défini. Durant la journée, les animateurs veillent à ce que le groupe évolue dans un climat de respect, de tolérance et de partage.

Les animateurs doivent être à l'écoute des demandes et plaintes des enfants. Ils doivent effectuer le nécessaire, dans la mesure du possible, et après concertation avec le reste de l'équipe, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Afin de remplir les conditions pour assurer pleinement la sécurité des enfants, le directeur et son adjointe veillent à ce que les taux d'encadrements soient respectés :

d- L'hygiène

Une attention particulière est portée à l'hygiène au sein de l'ALSH. Cela passe par le respect de la méthode HACCP (conservation des aliments, respect de la chaîne du froid, prise de températures des plats...).

A cela s'ajoutent les gestes simples que l'équipe intègre dans la vie du centre. Il est demandé aux enfants de se laver les mains avec du savon avant chaque repas ou goûter, ainsi qu'après le passage aux toilettes.

Les salles de l'ALSH sont nettoyées 2 à 3 fois par semaine durant les vacances scolaires, et les sanitaires le sont tous les jours.

En cas de suspicion de contagion (poux, maladie contagieuse...), des mesures sont prises par l'équipe afin de limiter la possible transmission au reste du groupe (isolement de l'enfant, soins apportés). Les familles sont informées par l'équipe.



e- Le handicap

Le respect des spécificités et des différences de chaque individu étant un des axes principaux du projet éducatif, l'ALSH met tout en œuvre pour favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Cela s'opère par l'accessibilité des locaux ;

- rampes d'accès à l'entrée des bâtiments et dans la cour
- bâtiments (Pôle Enfance et Pôle Restauration) de plein pied
- sanitaires accessibles aux fauteuils roulants, et disposant de poignées de maintien
-

Il revient au directeur et à son adjointe de rencontrer en amont les familles afin d'évaluer les besoins des enfants et les ajustements possibles. Une réflexion portera sur la capacité de l'ALSH à permettre l'accueil de ces enfants, suivant le projet d'animation et le personnel présent.

Dans la mesure du possible, l'équipe d'animation mettra tout en œuvre afin d'accueillir et d'intégrer chaque jeune.

IV – EVALUATION

Afin de tendre vers une qualité d'accueil optimale, un bilan est effectué par le directeur et son adjointe après chaque vacance scolaire. Celui-ci relate les points positifs et les problèmes rencontrés au sein de l'ALSH durant la période ciblée. Des solutions sont alors envisagées et étudiées afin de préparer au mieux la période suivante.

Un échange régulier et constant entre la direction de l'ALSH et les élus locaux permet de palier aux manques survenus et de remédier aux problèmes rencontrés.

Des questionnaires de satisfaction sont distribués aux familles régulièrement afin de recueillir les avis et suggestion de la population.

